



Conditions Générales d'Utilisation

Mai 2022

Version 1.5

Mentions légales

Kryll.io est opéré par CRYPTENSE, une société par actions simplifiée enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 830 726 790 avec un capital social de 1,231,50 euros et sous le numéro de TVA FR 258307267901 et domiciliée 1,231.50 euros 312, chemin du Caladou, Valbonne (06560), France

Le directeur de la publication est M. Luca Benevolo.

Contact : contact@kryll.io

Le Site www.kryll.io est hébergé par la société par actions simplifiée OVH SAS et par Online SAS :

OVH
RCS Lille Métropole 424 761 419
Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France
Telephone: +33 (0)9 72 10 10 07

SCALEWAY
RCS Paris 433 115 904
Siège social : 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France
Telephone: +33 (0)1 84 13 00 00

1. Définitions

1. Lorsqu'elles sont rédigées avec une majuscule, les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble des CGU.

| | |
|------------------------------|---|
| Abonné | désigne un Utilisateur qui s'est abonné à la Stratégie d'un Éditeur par l'intermédiaire des Services d'Intermédiation moyennant le paiement de KRL. |
| Abonnement | désigne la souscription d'une Stratégie par un Abonné auprès d'un Editeur |
| API | désigne l'interface de programmation applicative programmée par Kryll permettant la connexion et l'échange de données entre la Solution et la Bourse d'Echange. |
| Bourse d'Echange | désigne un service en ligne de <i>trading</i> de Crypto-actifs connecté à la Solution par le biais de l'API. |
| CGU | désigne les présentes conditions générales d'utilisation. |
| Compte | désigne l'espace numérique dédié et individualisé d'un Utilisateur sur la Plateforme. |
| Contrat Editeur | désigne l'accord spécifique conclu entre Kryll et un Éditeur pour la publication de Stratégies sur la Plateforme. |
| Crypto-actif | désigne tout actif numérique fonctionnant sur une <i>blockchain</i> , tel que (i) un jeton utilitaire (par exemple, le jeton \$KRL) ou (ii) un actif numérique conçu pour fonctionner comme moyen d'échange (par exemple, des bitcoins). |
| Editeur | désigne un Utilisateur qui utilise la Solution pour fournir ses propres Stratégies à d'autres Utilisateurs par le biais des Services d'Intermédiation. |
| Exécution Automatisée | désigne l'exécution automatique informatisée d'une Stratégie exécutée par les Utilisateurs/Abonnés avec la Solution. |
| Kryll | désigne Cryptsense, une société par actions simplifiée ("SAS") inscrite au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 830 726 790, au capital social de 1 231,50 euros et située au 312, chemin du Caladou à Valbonne (06560), France. |
| \$KRL | désigne le jeton utilitaire émis par Kryll. |
| Parties | désigne les Utilisateurs et Kryll. |
| Plateforme | désigne le service d'intermédiation en ligne compris dans la Solution qui met en relation les Éditeurs et les Utilisateurs/Abonnés. |
| Serveurs | désigne les serveurs de stockage et de calcul des données mis à la disposition des Utilisateurs par Kryll à travers la Solution. |
| Services | désigne les services décrits dans la Section 7 fournis par la Solution, y compris les Services d'intermédiation et l'API. |

| | |
|----------------------------------|---|
| Services d'Intermédiation | désigne les fonctionnalités de la Solution qui facilitent les relations entre les Utilisateurs et les Éditeurs, permettant notamment aux Éditeurs de proposer des Stratégies sur la la Plateforme et aux Abonnés de s'abonner à des Stratégies. |
| Site | désigne le Site kryll.io et tous ses sous-domaines. |
| Solution | désigne le logiciel en ligne développé par Kryll, accessible par le Site et donnant accès aux Services. |
| Stratégie | désigne la stratégie d'investissement sur des Crypto-actifs proposée par un Éditeur sur la Plateforme et exécutée par les Utilisateurs/Abonnés sur une Bourse d'Échange par le biais de l'API. |
| Utilisateurs | désigne toute personne physique ou morale accédant à la Plateforme, y compris les Éditeurs et les Abonnés. |

2. Sauf indication contraire, les définitions énoncées au singulier ont la même signification au pluriel.

2. Objet et champs d'application

3. Kryll développe la Solution, une interface en ligne fournissant des outils numériques, dont les Serveurs et un langage de programmation visuel, pour l'autogestion simplifiée et ludique de Crypto-actifs stockés sur une Bourse d'Échange tierce.
4. Les CGU ont pour objet de régir la relation contractuelle entre Kryll et les Utilisateurs en ce qui concerne (i) les conditions selon lesquelles Kryll accorde une licence aux Utilisateurs en contrepartie la location de la Solution et de l'API, (ii) la disponibilité de la Solution et la fourniture des Services aux Utilisateurs, et (iii) le paiement en contrepartie des Services et de la Solution par les Utilisateurs à Kryll en \$KRL.
5. La Solution comprend une Plateforme en ligne, qui permet aux Éditeurs de proposer des Stratégies créées et gérées par eux via la Solution à d'autres Utilisateurs, qui peuvent devenir Abonnés s'ils choisissent de s'abonner à une Stratégie. Les CGU ne régissent pas la relation entre un Éditeur et un Abonné en ce qui concerne les conditions et modalités de ces Stratégies.
6. L'accès aux Services d'intermédiation pour les Éditeurs est soumis à la conclusion du Contrat Editeur. En cas de contradiction entre les CGU et le Contrat Editeur, le Contrat Editeur prévaudra.

3. Informations précontractuelles et risques

7. La Solution n'est en aucun cas impliquée dans une quelconque transaction effectuée par ses Utilisateurs et ne permet pas directement les transactions sur les Crypto-actifs.
8. La Solution fournit uniquement des outils numériques permettant de créer et d'exécuter, avec la mise à disposition d'outils en langage de programmation visuelle et de Serveurs, des opérations sur des Crypto-actifs stockés sur une Bourse d'Échange tierce, via les technologies API fournies par les Bourse d'Échanges.
9. En utilisant la Solution et en acceptant les présentes CGU, les Utilisateurs sont informés des risques suivants :

- **Nouveauté** : Les Crypto-actifs s'appuient sur des technologies expérimentales comportant des risques importants et imprévisibles. Les Utilisateurs ne doivent pas utiliser la Solution s'ils ne comprennent pas pleinement les risques encourus.
- **Volatilité** : les prix des Crypto-actifs peuvent être très volatils et imprévisibles.
- **Perte** : le capital investi n'est pas garanti. Tout investissement en Crypto-actifs comporte un risque élevé de perte de capital.
- **Imprévisibilité** : toute performance, simulation ou prédiction passée n'est pas indicative des performances futures. Par conséquent, les Utilisateurs ne peuvent et ne doivent pas faire d'hypothèses quant aux performances futures sur la base de toute performance, simulation ou prédiction passée.
- **Liquidité** : l'acquisition et la vente de Crypto-actifs sont effectuées sur les Bourse d'Echanges par l'intermédiaire de technologies API qui sont indépendantes de la Solution. Les Bourses d'Échanges ont leur propre politique de cotation et ne garantissent pas la liquidité des Crypto-actifs. Kryll ne peut être tenu responsable des difficultés rencontrées pour vendre ou acquérir des Crypto-actifs sur les Bourse d'Échanges, y compris le jeton KRL.
- **Risques liés aux marchés boursiers** : les Crypto-actifs sont cotés par des Bourse d'Echanges indépendantes et non réglementées qui ne fournissent aucune garantie financière ou technique. La négociation sur les Bourse d'Échanges comporte un risque important de défaillances techniques qui peuvent conduire à l'impossibilité d'acquérir ou de vendre, voire à la perte totale des Crypto-actifs.
- **Risques technologiques** : les opérations sur les Crypto-actifs sont basées sur des technologies expérimentales avec des risques de défaillance importants, imprévisibles et inhabituels qui peuvent conduire à la perte totale des Crypto-actifs.
- **Risques de sécurité** : les Crypto-actifs peuvent faire l'objet de tentatives de piratage. Il est rappelé aux Utilisateurs qu'ils sont seuls responsables de la sécurité de leurs Crypto-actifs.
- **Risques juridiques** : l'investissement ou le commerce des Crypto-actifs peuvent être affectés par l'adoption de lois restrictives, la publication d'avis restrictifs ou négatifs, l'émission d'injonctions par des régulateurs nationaux et l'initiation d'actions ou d'enquêtes réglementaires, y compris, mais sans s'y limiter, des restrictions sur l'utilisation ou la propriété des Crypto-actifs. Il incombe à chaque utilisateur de faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne l'achat et la propriété de Crypto-actifs conformément à la législation nationale et aux organismes de réglementation.

4. Acceptation et modification

4.1 Acceptation

10. Les présentes CGU s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute utilisation de la Solution, des Services et du Site.
11. En accédant à la Solution et en utilisant les Services et/ou en cochant la case correspondante lors de la création de son Compte, chaque Utilisateur accepte pleinement et inconditionnellement les présentes CGU.
12. Les CGU et leurs différentes versions supplémentaires peuvent être lues et consultées dans des conditions permanentes d'accessibilité sur le Site.

13. Chaque Utilisateur reconnaît avoir la capacité d'accepter les présentes CGU et d'utiliser la Solution dans son pays, déclare que toute information fournie est exacte et déclare avoir lu et accepté les CGU.

4.2 Modification des CGU et évolution des Services

14. Kryll peut modifier régulièrement la Solution ou le Site afin d'améliorer les caractéristiques et la qualité du Service. En particulier, Kryll peut ajouter, supprimer ou remplacer certains Services.
15. Par conséquent, Kryll peut modifier les CGU si nécessaire Les Utilisateurs seront informés des modifications 14 jours avant la nouvelle version.
16. Pendant cette période, tout Utilisateur peut résilier les CGU, par tout moyen (par exemple, en envoyant un courrier électronique), à condition, notamment dans le cas de l'Editeur, de remplir le Contrat Éditeur en cours ou d'honorer tout engagement auquel il a déjà souscrit.

5. Comptes

5.1 Création et accès

17. Tout Utilisateur peut créer un Compte sur le Site et avoir accès à la Solution en fournissant : une adresse email, un mot de passe et les moyens requis pour mettre en œuvre une procédure d'authentification à deux facteurs.
18. Afin de bénéficier pleinement des Services, la finalisation du Compte Utilisateur nécessite également l'ajout des clés API des Bourse d'Echanges sur lesquelles l'Utilisateur dispose d'un Compte et exécute ses ordres.

5.2 Sécurité du Compte

19. Sauf en cas de défaillance technique imputable à Kryll, ou en cas d'événement de force majeure, chaque Utilisateur est responsable de la confidentialité et de la sécurité de ses informations de connexion ainsi que de toute donnée renseignée dans la Solution.
20. Il est fortement recommandé aux Utilisateurs de changer leur mot de passe à intervalles réguliers, et d'utiliser un mot de passe sécurisé, tout en évitant les combinaisons facilement identifiables. Kryll peut imposer une date d'expiration au mot de passe des Utilisateurs, ils seront ainsi invités à procéder à une modification de leur mot de passe.
21. Si un Utilisateur a des raisons de croire que ses informations de connexion ont été perdues, volées, détournées ou compromises de quelque manière que ce soit, ou en cas d'utilisation non autorisée de la Solution, il doit immédiatement en informer Kryll par courrier électronique à l'adresse support@kryll.io. En l'absence d'une telle notification, toute utilisation de la Solution sera réputée avoir été faite par l'utilisateur.
22. Dans une telle situation et/ou en présence d'une menace potentielle ou avérée pour la sécurité ou la confidentialité des données de la Solution, les Utilisateurs autorisent Kryll à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher tout accès non autorisé (par exemple, réinitialiser le mot de passe ou le login ou suspendre l'accès à la Solution).

5.3 Suppression du Compte

23. Les Utilisateurs peuvent demander la suppression de leur Compte à tout moment.

24. En outre, Kryll se réserve le droit de supprimer les Comptes qui n'ont pas été utilisés depuis au moins deux (2) ans après l'envoi d'une notification - restée sans réponse - à l'adresse électronique associée au Compte au moins un (1) mois avant la suppression.
25. La suppression d'un Compte entraîne de manière irréversible la suppression de toutes les données associées au Compte.
26. Kryll ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte de jetons \$KRL.

6. Droits accordés

27. Kryll accorde à l'Utilisateur une licence non exclusive et non transférable d'utilisation de la Solution et du langage de programmation visuelle qui lui est associé, des Serveurs et de l'API, pour le monde entier et pour la durée des CGU, en contrepartie du paiement des frais spécifiés à l'article 8.
28. L'Utilisateur s'engage à utiliser la Solution, les Serveurs et l'API conformément à sa destination et aux dispositions des CGU. Les CGU n'opèrent aucun transfert de droits de propriété intellectuelle sur la Solution, ni même sur le langage de programmation visuelle développé par Kryll ou l'API. Il est donc interdit à l'Utilisateur de se livrer à tout acte ou comportement susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de Kryll.
29. En particulier, en dehors des droits concédés au présent article, l'Utilisateur n'est pas autorisé par les présentes à :
 - copier, imprimer, transférer, transmettre tout ou partie de la Solution, du langage de programmation visuelle, des Serveurs ou de l'API ;
 - vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque manière que ce soit la Solution, le langage de programmation visuelle, les Serveurs ou l'API ;
 - modifier la Solution ou l'API, et/ou fusionner tout ou partie de la Solution ou de l'API dans d'autres programmes informatiques, sauf si cela est autorisé pour l'Utilisation des Services et notamment dans le cadre de la Bourse d'Échange ;
 - compiler la Solution, la décompiler, la désassembler, la traduire, l'analyser, ou procéder à de l'ingénierie inversée.
 - utiliser les Serveurs à d'autres fins que l'exécution des Services ;

7. Services et fonctionnalités

7.1 Portefeuille

30. Les fonctionnalités du portefeuille permettent aux Utilisateurs d'avoir une vue unifiée de leurs différents avoirs en Crypto-actifs stockés sur une Bourse d'Échange, à condition qu'ils soient connectés aux technologies API fournies par Kryll.
31. Depuis l'interface de la Solution et par le biais de l'interconnexion de l'API de la Solution et de l'API de la Bourse d'Échange, les Utilisateurs peuvent exécuter des ordres et interagir avec leurs avoirs en Crypto-actifs stockés sur des Bourse d'Échanges.
32. Toutefois, les Utilisateurs ne peuvent pas retirer leurs Crypto-actifs car ces Crypto-actifs sont stockés sur la Bourse d'Échange connectée, et non dans la Solution.

7.2 Stratégies et terminal de trading

7.2.1. Outils d'édition

33. Le terminal de trading permet la création de Stratégies de manière simplifiée, automatisée et visuelle sur les Serveurs mis à disposition de l'Utilisateur par Kryll, grâce à sa technologie de langage de programmation visuel.
34. La Solution contient un outil d'édition qui permet aux Utilisateurs de choisir divers critères, actions et ordres d'investissement (par exemple, acheter ou vendre un Crypto-actif si une condition particulière est remplie).
35. Kryll se réserve le droit de supprimer, ajouter ou modifier les fonctionnalités disponibles sur l'outil d'édition.
36. Les Utilisateurs comprennent et acceptent qu'ils sont seuls responsables de toutes les conséquences découlant de la mise en place et de l'exécution des opérations prévues par leurs Stratégies.

7.2.2. Procédures de tests (gratuites ou payantes)

37. Les Utilisateurs sont autorisés à tester gratuitement leurs Stratégies sur les Serveurs, sur la base des performances passées et actuelles d'un Crypto-actif sur une Bourse d'Échange et pendant une période choisie.
38. Les résultats de ces tests sont donnés à titre d'information uniquement et ne sont pas indicatifs des performances futures. Par conséquent, les Stratégies des Utilisateurs ne doivent pas être basées uniquement sur cette simulation.
39. Les Utilisateurs ont également la possibilité de tester la Stratégie sur les cours actuels des Bourses d'Échange et pendant la période de son choix, sans exécution effective des ordres, pour un coût indiqué sur le Site et dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes.

7.2.3. Exécution Automatisée

40. La Stratégie est exploitée sur les Serveurs dans les conditions définies par l'Utilisateur et notamment sur la Bourse d'Echange et la paire de trading (ETH/BTC ou XMR/ETH par exemple) qu'il choisit.
41. En lançant Exécution Automatisée de la Stratégie, l'Utilisateur accepte de payer les frais d'Exécution Automatisée facturés par Kryll en contrepartie de la location des Serveurs, dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes CGU.

7.3 Service d'intermédiation

42. Kryll fournit une Plateforme qui permet aux Éditeurs de proposer des Stratégies aux Abonnés.
43. Seuls les Utilisateurs autorisés par Kryll ont la possibilité de publier une ou plusieurs Stratégies sous réserve du respect des présentes CGU et de la signature du Contrat Editeur.
44. Kryll attire l'attention des Utilisateurs, et notamment des résidents français, sur le fait que se présenter comme un consommateur tout en agissant dans le cadre d'une activité professionnelle régulière ou habituelle peut être considéré comme une pratique commerciale trompeuse qui est sévèrement sanctionnée par la législation française.

7.3.1. Publier une Stratégie ; classement et avis sur la Stratégie

45. Toute Stratégie publiée par un Éditeur est automatiquement référencée sur l'interface de la Solution et sur les Serveurs, sans aucune vérification préalable de la part de Kryll.
46. Toutes les Stratégies référencées sont accessibles aux Utilisateurs via le moteur de recherche de l'interface de la Solution.
47. Les Stratégies proposées par l'Éditeur sont classées selon les critères suivants : ordre chronologique ; notes des Abonnés ; nombre d'Abonnés.
48. Chaque semaine, certaines Stratégies sont mises en avant dans l'interface de la Solution, en fonction de l'activité des Utilisateurs.
49. Les Stratégies les plus utilisées sont mises en avant dans l'interface de la Solution. Kryll peut mettre en avant, dans une rubrique dédiée, certaines Stratégies de manière discrétionnaire.

7.3.2. Description de la Stratégie

50. L'Éditeur qui souhaite publier une Stratégie doit indiquer ;
 - une brève description de sa Stratégie et son nom;
 - la Bourse d'Échange sur laquelle sa Stratégie est, ou a été, exécutée ;
 - les résultats obtenus sur l'exécution de sa Stratégie ;
 - les frais de location qu'il définit et exprime en pourcentage des frais d'Exécution Automatisée facturés par Kryll.
51. En outre, seules les Stratégies qui ont été mises en œuvre de manière significative dans le cadre d'une Bourse d'Échange en direct peuvent être publiées sur la Plateforme par les Éditeurs. L'importance de la mise en œuvre d'une Stratégie est évaluée, de manière non exhaustive, par Kryll en fonction de ses caractéristiques, de sa durée d'exécution, du nombre de KRLs consommés, du stockage et du calcul utilisés dans les Serveurs, et des montants investis.
52. L'utilisation de la Stratégie proposée par un Éditeur est soumise à l'acceptation par l'Abonné des présentes CGU et des conditions contractuelles spécifiques déterminées par l'Éditeur, à savoir les caractéristiques de la Stratégie et les frais d'Abonnement définis par l'Éditeur.

7.3.3. Suppression

53. Les Stratégies proposées par les Éditeurs peuvent être supprimées par Kryll, en particulier lorsque :
 - elles ont fait l'objet d'une ou plusieurs plaintes de la part des Utilisateurs ;
 - elles ne respectent pas les présentes CGU ;
 - elles n'ont pas été exécutés par un Utilisateur depuis au moins six mois ;
 - le Compte de l'Éditeur a été supprimé ;
 - leur description est incompatible avec leur objet ou leur fonctionnement ;
 - elles sont susceptibles de causer des dommages aux Utilisateurs.

- 54. L'interprétation et la mise en œuvre de ces critères, ainsi que la décision de supprimer une Stratégie, restent à la seule discrétion de Kryll.

7.3.4. Avis

- 55. Les Abonnés sont libres d'évaluer les Stratégies proposées par les Éditeurs.
- 56. Kryll n'a pas à contrôler le contenu des évaluations publiées par les Utilisateurs concernant les Stratégies proposées par les Éditeurs.

7.4 Assistance

- 57. Les Utilisateurs peuvent solliciter une assistance en écrivant à Kryll à l'adresse de contact suivante : support@kryll.io.
- 58. Kryll s'engage à répondre aux demandes dans un délai de cinq (5) jours ouvrables (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

8. Frais et redevances

8.1 Frais d'Exécution Automatisée

- 59. Le montant de KRL nécessaire pour payer les frais d'Exécution Automatisé dépend de la sophistication de la Stratégie, du stockage et du calcul consommés sur les Serveurs. Ces frais dépendent notamment du nombre et de la durée d'utilisation des blocs inclus dans sa Stratégie par l'Utilisateur.
- 60. Chaque bloc comprend un coût fixe basé sur le stockage et le calcul utilisés sur les Serveurs et un coût basé sur la durée d'utilisation, exprimé en dollars. Par conséquent, le coût de mise en œuvre d'une Stratégie est la somme des coûts d'utilisation des blocs qui la compose.
- 61. Une estimation du montant total des frais d'Exécution Automatisée est communiquée à l'Utilisateur avant son exécution.
- 62. Le montant de KRL à payer pour l'Exécution Automatisée d'une Stratégie est automatiquement réévalué toutes les quarante-huit (48) heures pour tenir compte de l'évolution de la valeur en dollars du jeton KRL, sur laquelle Kryll n'a aucun contrôle.

8.2 Procédures de test sur cours actuels

- 63. Le montant de KRL facturé chaque minute pour payer l'exécution d'une procédure de test sur une Stratégie sur cours actuels est indiqué sur le Site au lien suivant : <https://platform.kryll.io/plan> .

8.3 Rémunération de l'Éditeur

- 64. En contrepartie de l'utilisation de sa Stratégie, l'Éditeur reçoit une rémunération qu'il détermine seul.
- 65. La rémunération de l'Éditeur est exprimée par l'Éditeur en pourcentage des frais d'Exécution Automatisée facturés par Kryll.

8.4 Conditions de paiement

- 66. Les frais d'exécution ne peuvent être payés qu'en \$KRL.
- 67. Les frais sont prélevés automatiquement du Compte pendant toute la durée de la Stratégie.

68. Si l'Utilisateur ne dispose pas de suffisamment de KRL sur son Compte pour payer l'Exécution Automatisée de la Stratégie, l'exécution de la Stratégie sera automatiquement interrompu.

8.5 Modification des frais

69. Les frais d'exécution d'une Stratégie et de location des Serveurs, tant en procédure de test sur cours actuel qu'en contrepartie de l'Exécution Automatisée peuvent être modifiés à tout moment par Kryll.
70. En l'absence de toute autre indication, les nouveaux tarifs seront appliqués à partir de la date de leur publication sur le Site.

9. Opérations promotionnelles

9.1 Programme de parrainage

71. Le programme de parrainage est accessible uniquement par un lien d'affiliation à usage unique mis à disposition sur le Compte de l'Utilisateur (ci-après et pour les besoins du présent article, le "parrain"). Ce lien permet la création d'un Compte unique au profit du bénéficiaire.
72. Les avantages procurés au parrain sont soumis à l'ouverture effective d'un Compte et aux revenus générés par le bénéficiaire du lien d'affiliation. Dans le cadre de l'offre de parrainage, les revenus s'entendent comme le montant total de la rémunération effectivement perçue par Kryll, à l'exclusion de tout revenu des Éditeurs, sur la base de l'achat du bénéficiaire.
73. Pour le parrain, l'offre de parrainage permet une rémunération sur l'ensemble des revenus réalisés par le bénéficiaire. Le taux de rémunération est indiqué sur le Site internet dans la rubrique "Programme d'affiliation."
74. Pour le bénéficiaire, l'offre de parrainage permet de bénéficier d'une remise sur l'ensemble des frais payés dans le cadre de la Solution pendant une période limitée. Le taux de réduction et la durée de l'avantage pour le parrain sont indiqués sur le Site dans la rubrique " Programme d'affiliation ".
75. Ces avantages peuvent être réévalués par Kryll de manière unilatérale par une modification correspondante de la rubrique "Programme d'affiliation".
76. En cas de fraude ou de violation des conditions de l'offre de parrainage par le parrain, ou en cas de résiliation du Compte du parrain par Kryll pour mauvaise conduite, Kryll peut retenir sur le Compte du parrain un montant correspondant aux avantages perçus dans le cadre de l'offre de parrainage.
77. Kryll peut modifier ou mettre fin à l'offre de parrainage à tout moment en modifiant la rubrique "Programme de parrainage". Dans ce cas, le parrain ne pourra plus bénéficier des avantages correspondants.

9.2 Programme *Hodl*

78. Le programme "*Hodl*" (ci-après et pour les besoins du présent article, "**Programme**") offre divers avantages aux Utilisateurs qui sauvegardent un montant spécifique de KRL par l'intermédiaire de la Solution.
79. Le Programme est automatiquement activé et désactivé en fonction du montant de KRL.
80. La quantité de KRL qui doit être sauvegardée sur le Compte pour bénéficier des avantages est publiée sur le Site Internet sous la rubrique " Plan tarifaire ".
81. L'Utilisateur qui remplit les conditions du Programme peut bénéficier des avantages suivants :

- une augmentation de la vitesse de test de Stratégie sur le Serveur;
- une réduction des frais d'Exécution Automatisée ;
- une augmentation de l'avantage lié à l'offre de parrainage ;
- une réduction des frais de test de Stratégie sur les cours actuels;
- un nombre supplémentaire d'emplacements pour lancer une Stratégie ;

82. Kryll peut modifier ou mettre fin au programme à tout moment en modifiant la rubrique "Plan tarifaire".

9.3 Distribution gratuite de jeton KRL

83. Kryll peut offrir à ses Utilisateurs des jetons KRL lors de leur inscription au service. Cette offre peut être ponctuelle, limitée dans le temps, et Kryll peut récupérer tout ou partie des jetons non utilisés après un mois.

84. Kryll peut offrir à ses Utilisateurs des jetons KRL lors d'opérations marketing spécifiques. Ces offres peuvent être limitées en nombre de participants, limitées dans le temps, et conditionnées par des actions de l'Utilisateur. Kryll se réserve le droit de récupérer tout ou partie des jetons non utilisés après un mois.

10. Engagements de Kryll

85. Kryll fournira ses meilleurs efforts pour mettre la Solution et les Serveurs à la disposition des Utilisateurs et leur assurer l'accessibilité et le bon fonctionnement.

86. A cette fin, Kryll s'engage à ce que la Solution et les Serveurs soient accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou de comportement imprévisible et inévitable d'un tiers, et sous réserve des éventuelles pannes, interventions de maintenance et mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de la Solution ou des Serveurs.

87. En raison des caractéristiques spécifiques de l'Internet et des réseaux de télécommunications, Kryll ne peut garantir la disponibilité continue de la Solution et des Serveurs.

11. Engagements des Utilisateurs

88. Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent :

- de se conformer aux lois et règlements en vigueur dans le pays où ils se trouvent et à s'abstenir de troubler l'ordre public et d'enfreindre toutes dispositions législatives ou réglementaires ;
- à s'abstenir d'exercer des activités frauduleuses ;
- à mettre en œuvre toute mesure susceptible de préserver la sécurité et la confidentialité de leurs identifiants, de leur Compte ou de tout détail de paiement ;
- qu'ils sont majeurs et qu'ils ont la capacité de conclure un accord avec Kryll et ses partenaires et un accord avec Kryll et les autres Utilisateurs, conformément aux lois du pays dans lequel ils se trouvent ;
- à fournir des informations véridiques, exactes et exemptes d'erreurs lorsqu'ils interagissent avec la Solution et en particulier avec la Plateforme, à maintenir ces informations à jour

pendant toute la durée d'utilisation de la Plateforme et à publier des contenus répondant à ces mêmes exigences ;

- à utiliser la Solution et les Serveurs conformément à leur finalité et à leur objectif ;
- à s'abstenir de créer de faux comptes ou de créer des comptes sous une fausse identité, à faire un usage personnel du Compte et à s'abstenir de le transférer ou de le céder à un tiers.

89. Les Utilisateurs comprennent et acceptent que les actes suivants sont strictement interdits : tout comportement qui perturbe, suspend, ralentit ou empêche la continuité de la Solution ou des Serveurs ; la publication de contenus illicites, par exemple, des contenus pornographiques ou des contenus qui violent un droit de propriété intellectuelle ; toute intrusion ou tentative d'intrusion dans les systèmes d'information de Kryll ; toute action faisant peser une charge disproportionnée sur les infrastructures numériques de Kryll ; toute atteinte aux mesures de sécurité et d'authentification ; tout acte portant atteinte aux droits et intérêts financiers de Kryll, qu'ils soient commerciaux ou juridiques ; toute copie et/ou détournement de la Solution, du Site et/ou des infrastructures numériques de Kryll ; plus généralement, toute pratique d'utilisation abusive de la Solution ou des Serveurs, à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

12. Responsabilité civile

90. Les Utilisateurs comprennent et acceptent expressément que l'utilisation de la Solution et des Serveurs se fait aux risques et périls de l'Utilisateur et que la Solution est fourni "en l'état" et "tel que disponible" sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, sauf disposition contraire de la loi.

91. Kryll s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la meilleure prestation des Services fournis. Toutefois, Kryll ne peut être tenue qu'à une obligation de moyen.

92. En cas de défaillance, Kryll ne sera responsable que des dommages directs et raisonnablement prévisibles, sauf dispositions contraires prévues par les lois ou règlements applicables. Les dommages indirects pouvant résulter d'une perte, d'une défaillance ou de l'utilisation de la Solution sont expressément exclus.

93. En particulier, sauf disposition légale ou réglementaire contraire, la responsabilité de Kryll ne pourra être engagée pour :

- les pannes ou dysfonctionnements de la Solution ou des Serveurs d'une durée inférieure à 24 heures ou qui ne sont pas de la responsabilité de Kryll ;
- toute difficulté technique liée aux technologies blockchain, notamment en cas de congestion, dysfonctionnement ou tout autre trouble technique lié aux technologies blockchain ;
- les pertes de Crypto-actifs des Utilisateurs ne pouvant être imputées à Kryll, notamment, mais non exclusivement, en cas de piratage/hameçonnage du Compte de l'Utilisateur en raison d'une négligence dans la sécurité de ses identifiants ;
- les pertes résultant de mauvaises Stratégies (Stratégies personnelles ou réalisées par des Éditeurs) ayant impliqué une perte en Crypto-actifs pour l'Utilisateur ;
- une utilisation inhabituelle ou illégale de la Solution proposé par un tiers ou par un Utilisateur ;
- des dommages indirects résultant de l'utilisation des Services ;
- un dysfonctionnement ou une cyberattaque ;
- une défaillance ou un dysfonctionnement imputable aux Bourses d'Echanges ;

- les conséquences dommageables de la suspension d'un Compte ;
- tout cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, y compris une défaillance du protocole blockchain utilisé pour faire fonctionner les Services.

94. En tout état de cause, la responsabilité de Kryll ne pourra, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires, être engagée au-delà de 100% du total des honoraires versés à Kryll conformément à la section 8.1 des CGU et au cours des trois (3) derniers mois précédant l'incident ou la réclamation de la personne physique ou morale recherchant la responsabilité de Kryll.

13. Contenus illicites

95. Par l'intermédiaire du Site, Kryll met à la disposition du public un service de la société de l'information au sens de la Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (Directive sur le commerce électronique).

96. Par conséquent, la responsabilité de Kryll ne saurait être engagée dans l'hypothèse où un contenu illicite publié sur le Site violerait les dispositions législatives ou réglementaires applicables ou aurait causé un quelconque préjudice à un Utilisateur ou à un tiers.

97. Les Utilisateurs doivent s'abstenir de publier des contenus illicites et sont invités à notifier les contenus illicites et en particulier les contenus :

- faire l'apologie des crimes contre l'humanité ;
- invitant à commettre des actes de terrorisme ou leur apologie ;
- encourageant à la haine raciale ou à la haine contre des personnes en raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap ;
- de pornographie infantine, de contenus encourageant la violence, notamment sexiste ou sexuelle, et de contenus portant atteinte à la dignité humaine ;
- ayant un caractère violent ou pornographique ;
- visant à porter atteinte à des personnes morales ou physiques, en particulier les contenus diffamatoires et les insultes ;
- portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

98. Tout Utilisateur ayant connaissance d'un contenu illicite est invité à utiliser les fonctionnalités disponibles sur le Site afin de notifier ce contenu illicite à Kryll. Les Utilisateurs peuvent également envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : support@kryll.io.

14. Propriété intellectuelle

14.1 Licence sur les Stratégies

99. En élaborant des Stratégies sur la Solution, l'Utilisateur accorde à Kryll un droit d'exploitation non exclusif, transférable, sous-licenciable, gratuit, pour le monde entier sur tout le contenu des Stratégies.

100. Les droits ainsi concédés comprennent le droit de reproduire, représenter, distribuer, adapter, modifier, créer une œuvre dérivée, traduire tout ou partie de la Stratégie par tout moyen, sous quelque forme que ce soit et sur tout support connu ou inconnu à ce jour dans le cadre de la Solution ou dans le cadre de ses activités, et ce à des fins commerciales ou non et publicitaires, ainsi que de diffuser sur les réseaux sociaux que Kryll utilise.

14.2 Contenu du Site

101. Tous les droits de propriété intellectuelle sur le contenu du Site, à l'exclusion du contenu généré par les Utilisateurs, sont la propriété de Kryll. Ils sont fournis gratuitement dans le cadre exclusif de l'utilisation de la Solution. Par conséquent, toute utilisation de ces contenus sans l'autorisation préalable de Kryll est illicite.
102. Kryll agit en tant que producteur de base de données de l'ensemble des données figurant sur le Site. Toute extraction ou reproduction non autorisée est interdite.

15. Obligations fiscales et de sécurité sociale

103. Kryll attire l'attention des Utilisateurs sur le fait que la vente de Crypto-actifs est susceptible, selon la législation fiscale applicable, de constituer un revenu imposable. Il est vivement conseillé aux Utilisateurs de se rapprocher des autorités fiscales et sociales compétentes afin de s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations fiscales et, le cas échéant, sociales.
104. Il est de la seule responsabilité des Utilisateurs de déclarer le revenu des ventes de leurs NFTs à l'administration fiscale et à l'administration de sécurité sociale compétentes.
105. Les Utilisateurs résidant fiscalement en France peuvent s'acquitter de leurs obligations fiscales via le Site de l'administration fiscale française, www.impots.gouv.fr, et obtenir des informations sur les régimes fiscaux éventuellement applicables et les modalités de déclaration des revenus sur la page accessible via le lien suivant : impots.gouv.fr/portail/node/10841.
106. Les Utilisateurs résidant fiscalement en France peuvent, le cas échéant, s'acquitter de leurs obligations en matière de sécurité sociale via le Site de la sécurité sociale (urssaf.fr) et obtenir des informations sur les régimes de sécurité sociale éventuellement applicables et les procédures de déclaration : urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html.

16. Durée, suspension et résiliation des CGU

16.1 Durée des CGU

107. Les CGU sont conclues pour une durée indéterminée.

16.2 Suspension

108. En cas de violation par un Utilisateur de l'un quelconque de ses engagements au titre des CGU, Kryll pourra, temporairement et sans préavis, suspendre l'accès à la Solution et/ou l'accès à certains Services, et notamment l'accès aux Services d'Intermédiation pour les Éditeurs.
109. Après une période d'enquête au cours de laquelle Kryll vérifiera, le cas échéant, la véracité des violations alléguées, l'accès à la Solution et/ou à l'ensemble des Services, pourra être rétabli, ou les CGU pourront être résiliées selon les modalités ci-dessous.
110. En cas de suspension, Kryll pourra informer l'Utilisateur de cette mesure par tout moyen.

16.3 Résiliation avec préavis

111. Kryll et les Utilisateurs peuvent résilier les CGU par l'envoi d'un email ou d'une lettre avec accusé de réception, moyennant un préavis dont la durée varie en fonction de la durée de la relation contractuelle entre les Parties, à compter de leur acceptation ou alternativement de la date de création du Compte, et plus précisément :
- au cours de la première année d'exécution des CGU, moyennant un préavis d'un mois ;
 - au cours de la deuxième année d'exécution des CGU, moyennant un préavis de deux mois ;
 - et ainsi de suite, jusqu'à un délai de préavis de trois mois.

16.4 Résiliation immédiate à la suite d'une violation substantielle

112. En cas de violation substantielle des termes des CGU par Kryll ou un Utilisateur, les Parties peuvent immédiatement résilier les CGU sans autre indemnité due et avec un préavis de quarante-huit heures.
113. Dans ce cas, les CGU seront résiliés par notification par courrier électronique à l'initiative de la partie non fautive.
114. Kryll et les Utilisateurs reconnaissent que les manquements suivants seront notamment considérés comme substantiels :
- pour les Utilisateurs : activités frauduleuses, non-paiement des frais décrits à l'article 8, violation des droits de propriété intellectuelle de Kryll, utilisation de différents Comptes, publication répétée de Stratégies inefficaces.
 - Pour Kryll : des dysfonctionnements répétés de la Solution empêchant la bonne utilisation des Services.

16.5 Conséquence de la résiliation

115. Les Utilisateurs s'engagent à exécuter intégralement leurs obligations contractées avant la résiliation des CGU.
116. La résiliation des CGU ne donnera lieu, en tout état de cause, à aucune indemnisation de Kryll à un Utilisateur.

17. Données à caractère personnel

117. L'utilisation de la Plateforme et des Services peut impliquer le traitement de données à caractère personnelles des Utilisateurs.
118. Les politiques de Kryll relatives à ces traitements sont détaillées dans la politique de confidentialité de Kryll, disponible sur le Site.

18. Divers

18.1 Nullité

119. Si l'une des dispositions des CGU est considérée comme invalide ou nulle en vertu d'une modification de la législation, de la réglementation ou par une décision de justice, les autres dispositions des CGU n'en seront pas affectées, de même que le respect des CGU.

18.2 Transfert

120. Les Utilisateurs ne peuvent céder ou transférer les CGU à un tiers sans l'accord écrit préalable de Kryll.
121. En cas (i) de fusion par constitution d'une nouvelle société, d'apport, d'apport partiel d'actifs, de fusion par absorption, de scission d'actifs, ou de toute autre opération entraînant une transmission universelle du patrimoine de Kryll ou (ii) de toute opération entraînant un changement de contrôle direct ou indirect affectant Kryll, les relations contractuelles perdureront sans qu'il ne soit nécessaire d'informer ou d'obtenir le consentement des Utilisateurs.

18.3 Non-renonciation

122. Le fait que Kryll n'exige pas, à un moment donné, que l'autre partie exécute l'une de ses obligations en vertu des présentes CGU n'affecte pas le droit de Kryll de demander leur exécution par la suite.
123. La nullité d'une clause de ces CGU n'affecte pas la validité et l'obligation de respecter les autres clauses.

19. Médiation ; Litiges

19.1 Litige entre un Éditeur et un Abonné

124. Dans le cadre des Services d'Intermédiation, Kryll agit comme un simple intermédiaire entre les Éditeurs et les Abonnés et ne fournit aucune Stratégie.
125. En outre, les Services fournis par la Plateforme ont lieu uniquement entre l'Éditeur et l'Abonné. La responsabilité de Kryll ne peut être engagée au titre des Services auxquels Kryll n'est pas partie.
126. Par conséquent, toute réclamation de l'Abonné doit être adressée à l'Éditeur. L'Éditeur est seul responsable du traitement des réclamations. Néanmoins, Kryll pourra intervenir pour résoudre le litige, si l'Éditeur ne fournit pas de réponse à une demande ni de règlement à un litige.
127. En cas de litige entre Kryll et un Utilisateur, ce dernier peut en informer le service client à l'adresse suivante : support@kryll.io en prenant soin de préciser ses coordonnées et de fournir toute information permettant d'apprécier l'origine et les implications du litige.

19.2 Médiation

128. Les Utilisateurs ont la possibilité de faire appel gratuitement à un médiateur indépendant en adressant une demande en ce sens, par email, à l'adresse support@kryll.io ou par courrier adressé à CRYPTENSE SAS, 312, chemin du Caladou 06560 Valbonne. Dès réception, Kryll s'engage à organiser une médiation dans les meilleurs délais.
129. Les Utilisateurs peuvent également contacter le service de résolution des litiges en ligne de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main>.

20. Loi applicable et juridiction compétente

130. Les présentes CGU sont régies et interprétées selon les lois françaises.
131. Sauf disposition contraire de la loi, tout conflit ou litige lié à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des CGU doit être soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Grasse situé 37 Av. Pierre Séward, 06130 Grasse, France.

132. Conformément au droit de la consommation applicable, les Utilisateurs non professionnels peuvent soumettre tout litige relatif aux CGU à la juridiction dans laquelle ils résidaient au moment de l'acceptation des CGU ou à la juridiction dans laquelle le dommage est survenu.